

Multirisques entreprises

Pourquoi s'assurer ?

Un événement accidentel peut conduire à la destruction partielle ou totale des actifs de votre entreprise. Les conséquences commerciales et financières de cette perte sont rarement supportables. Par l'intermédiaire de RedBridge, vous pouvez opter pour un transfert du risque sur une compagnie d'assurances.

L'assurance Multirisques est un contrat indispensable à la préservation de vos actifs face à un risque aléatoire. En cas de sinistre, elle contribue à assurer la pérennité de votre activité.

Le contrat

L'assurance porte sur les bâtiments, les matériels, les marchandises dont vous êtes propriétaire, locataire ou dont vous avez la garde à un titre quelconque.

Les biens assurables :

- bâtiments ;
- matériels de production, de bureautique et les mobiliers ;
- marchandises ;
- matières premières aux produits finis ;
- biens confiés à des tiers ;
- supports d'informations, moules, modèles et archives ;
- effets du personnel, etc.

Les responsabilités assurables :

Votre responsabilité sera assurée à l'égard des préjudices causés aux biens ci-dessus :

- que vous soyez locataire ou propriétaire d'un bien mobilier ou immobilier ;
- que vous soyez dépositaire de biens ou de marchandises ;
- à l'égard de vos voisins ou de tiers.

Les frais et pertes assurables :

En cas de sinistre entraînant la destruction partielle ou totale des biens assurés, vous serez dans l'obligation d'engager des frais complémentaires. Vous pouvez également subir des pertes supplémentaires.

- perte de loyers en votre qualité de propriétaire ;
- perte d'usage en votre qualité de locataire ;
- frais de démolition et de déblais des biens assurés ;
- mise en conformité d'un matériel ou d'un bâtiment ;
- honoraires d'experts engagés pour votre défense ;
- honoraires de décorateurs, de bureaux d'études et de contrôle technique et d'ingénierie ;
- perte de valeur vénale du fonds de commerce en cas d'impossibilité de réinstallation ;
- perte financière pour le locataire ou l'occupant ;
- remboursement de la prime dommage-ouvrage ;
- pertes indirectes, etc.

Les événements assurés :

La garantie de base dite « incendie » vous couvre suite à la survenance de l'un des événements suivants :

- incendie, explosion ou chute de la foudre ;
- tempête, ouragan ou cyclone ;
- conséquences de la grêle et de la neige sur les toitures ;
- chute d'appareils aériens, franchissement du mur du son ou choc d'un véhicule terrestre identifié ;
- actes de vandalisme et de sabotage, attentats, émeutes, mouvements populaires ;
- dommages d'ordre électrique ;
- catastrophes naturelles.

Les événements assurables :

Selon des options choisies vous pouvez aussi être couvert pour les événements suivants :

- dégât des eaux et gel ;
- vol ;
- bris des glaces et des enseignes ;
- effondrement des bâtiments ;
- bris de machine ;
- risques liés aux matériels informatiques et bureautiques ;
- perte des marchandises en chambre froide, etc. ;
- tremblement de terre, irruption volcanique et raz-de-marée ;
- tempêtes : extension de la garantie légale aux dommages de mouille.

Les options et clauses :

Votre assurance peut aussi contenir un certain nombre d'options ou de clauses spécifiques selon vos besoins, votre activité ou votre exposition au risque :

- garantie automatique des investissements ;
- contrat de type « tous risques sauf » ;
- clause de connaissance du risque par l'assureur ;
- abrogation à la règle proportionnelle de capitaux ou une convention d'assurance après estimation préalable ;
- convention d'adaptation périodique des capitaux ;
- limitation contractuelle d'indemnité ;
- clause d'assurance révisable des marchandises ;
- clauses de renonciation à recours, etc.

Lyon

217 cours Lafayette - 69006 Lyon
Tél. : 04 78 41 41 11 Fax : 04 78 41 41 14

Paris

Strasbourg

Toulouse

Montpellier

Sophia-Antipolis

RedBridge SAS au capital de 100 000 €

SIREN 512 947 466 - NAF 6622Z

Courtier en assurance article L 520-1, II, 1°, b du Code des assurances

Assurance RC Professionnelle AFU n°2009PCB052

Assurance de garantie financière AFU n°2009PFC042

Orias n°09051003 - www.orias.fr

Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)

61 rue Taitbout - 75009 Paris - Tél. : 01 55 50 41 41